Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212201313-20261029-2026_093-DE

LoguivyPlougras

Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS

Département des Côtes d'Armor

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 octobre 2026

Nombre de membres :
- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 15

L'an deux-mil-vingt-six, le vingt-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS, régulièrement convoqué par Arnaud LE FOLL, Maire, en date du 20 octobre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Arnaud LE FOLL, Maire.

Présents :	Arnaud LE FOLL, David VOGE, Didier LE GUEN, Didier TASSET, Franck RIDEL, Catherine DROUIN, Sophie LE DERFF, Lucile VASSOUT, Gireg MOUTON, Yvon LE CREFF, Saïg RUBEUS, Pauline GEY
Absentes excusées :	Gwenaelle SEGALEN (pouvoir à David VOGE), Marine PUGIEU (pouvoir à Lucile VASSOUT), Aziliz MONOT (pouvoir à Sophie LE DERFF)
Absent :	
Secrétaire de séance :	Lucile VASSOUT

Délibération n°2026-093

Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement par la SARL GARION relative à un élevage avicole situé lieudit « Leurmin » à LOHUEC

Une consultation du public a été ouverte du 12 octobre 2026 au 12 janvier 2027 à la mairie de LOHUEC, par avis de la préfecture des Côtes-d'Armor, concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL GARION. Ce projet, situé au lieu-dit Leurmin, sur la commune de LOHUEC, vise l'augmentation de l'effectif à 90 000 emplacements poules pondeuses, la construction d'un poulailler et l'actualisation de la gestion des déjections.
Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Conseil Municipal de LOGUIVY-PLOUGRAS est appelé à se prononcer sur ce dossier, afin de contribuer à l'instruction de la demande d'autorisation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L. 181-1 et suivants, L. 181-10-1 et R. 181-36 à R. 181-38-1 du Code de l'environnement ;
VU la rubrique 3660 de la nomenclature des installations classées ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212201313-20261029-2026_093-DE

LoguivyPlougras

Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS

Département des Côtes d'Armor

VU l'avis de consultation du public établi par la préfecture des Côtes-d'Armor (DDPP), relatif à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL GARION pour son élevage avicole situé lieu-dit « Leurmin » à LOHUEC ;
VU le dossier de consultation du public mis à disposition sur le registre dématérialisé et sur le site des services de l'État dans les Côtes-d'Armor ;
CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans le cadre réglementaire des installations classées soumises à autorisation environnementale et qu'il est soumis à évaluation environnementale ;
CONSIDÉRANT que la consultation du public, ouverte du 12 octobre 2026 au 12 janvier 2027, permet d'assurer la transparence et la participation citoyenne ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à 7 pour, 2 contre (Gwenaelle SEGALEN (pouvoir à David VOGE) et David VOGE), 6 abstentions (Arnaud LE FOLL, Franck RIDEL, Aziliz MONOT (pouvoir à Sophie LE DERFF), Sophie LE DERFF, Lucile VASSOUT, Gireg MOUTON)

- Émet un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement par la SARL GARION relative à un élevage avicole situé lieudit « Leurmin » à LOHUEC, portant sur l'augmentation de l'effectif à 90 000 emplacements poules pondeuses, la construction d'un poulailler et l'actualisation de la gestion des déjections ;
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à la Préfecture des Côtes-d'Armor, en vue de son versement au dossier et de sa prise en compte dans l'instruction de la demande.

Acte rendu exécutoire après dépôt à la préfecture et publication ou notification

Le 13 NOV. 2026

Le secrétaire de séance,
Lucile VASSOUT
Conseillère municipale

Le Maire,
Arnaud LE FOLL

MAIRIE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes d'Armor)